

INFORMATIONS COMMUNALES N° 2 / 2024

ENTRETIEN DES HAIES

Dans l'ensemble du village nous avons pu constater que certaines haies débordaient sur le domaine public et/ou n'étaient pas de taille réglementaire (article 671 du Code civil)

Pensez aux enfants qui prennent le chemin de l'école.

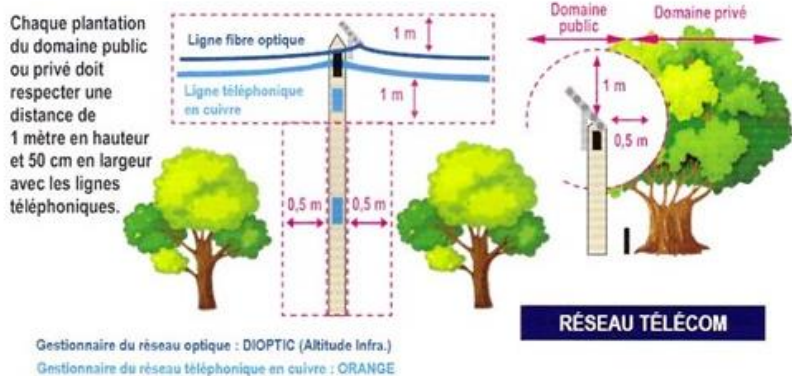
Nous avons des conditions météorologiques qui fragilisent vos plantations notamment les arbres de grandes tailles qui peuvent menacer la sécurité de chacun.

N'attendez pas qu'il y ait un accident pour élaguer !!!!!

Les propriétaires des haies et plantations qui débordent sur le domaine public sont priés d'effectuer les élagages nécessaires avant le 30 novembre, passé cette date un courrier de mise en demeure leur sera adressé.

Quelles sont les distances à respecter ?

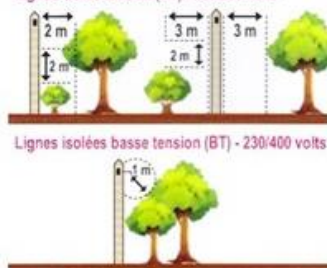
Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1 mètre en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes téléphoniques.



Gestionnaire du réseau optique : DIOPTIC (Altitude Infra.)
Gestionnaire du réseau téléphonique en cuivre : ORANGE

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Lignes basse tension (BT) - 230/400 volts



Gestionnaire du réseau électrique : ENEDIS



AFFOUAGE 2024/2025

Inscriptions du 14 au 23 novembre 2024
Dernier délai

Horaires : lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, mardi de 16h à 19h

Vous munir obligatoirement de votre attestation d'assurance affouagiste et responsabilité civile de famille

A l'issue des inscriptions, vous recevrez une facture de 90 €.

Seuls les affouagistes qui auront réglés leur facture pourront participer au tirage.

TRAVAUX EN COURS DANS LA COMMUNE

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Coupures prévues en raison de travaux effectués par ENEDIS
le mercredi 20 novembre 2024
de 9h00 à 13h00

Rues concernées :

- rue des Routes
- impasse des Charmilles
- rue du Château
- rue du Stade

DATES À RETENIR

Téléthon : 29 novembre salle Parisse à 19h (Marche, course, VTT, petite restauration)

Marché de Noël : 7 décembre place de la Poste organisé par le comité des fêtes

Repas des aînés : 14 décembre à partir de 11h30 salle La Canopée

Nouvel an : 31 décembre salle La Canopée organisé par le comité des fêtes

Vœux du maire : 10 janvier 2025 à 19h00 salle la Canopée

Inauguration salle La Canopée : 8 février 2025 à 10h30

FERMETURE SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé du 23 décembre 2024 au 2 janvier 2025 inclus.

SÉCURITÉ DANS LE VILLAGE

Voitures, camions, tracteurs agricoles, 2 roues... réduisez votre vitesse dans le village, pensez aux enfants.

En dehors des jours d'école, l'accès au groupe scolaire Guillaume Aldebert est interdit à toutes personnes sauf autorisations pour la bibliothèque et accès aux salles communales (par le portillon).



Marché de Noël

NAISEY LES GRANGES
PLACE DU VILLAGE

Samedi 07 décembre
À partir de 16h

RENCONTRE AVEC
LE PÈRE NOËL

PETITE
RESTAURATION

VISITE DE LA
CRÈCHE

TRIDOO
BAR

ARTISANAT
LOCAL

ENTRÉE
LIBRE



Forfait emplacement :

10 euros les 3 mètres

Attention : matériel
d'installation du stand non
fourni.

Contact réservation : Martine
MOREL : 06.86.07.07.41

TERRAIN MULTISPORTS

L'espace de jeux est opérationnel

**Merci aux utilisateurs de respecter ce lieu et
les règles de sécurité pour éviter les accidents**



ACCÈS INTERDIT AVEC DES CHAUSSURES À CRAMPONS

SALLE " LA CANOPÉE "

Encore quelques travaux et nous touchons au but



Le Conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle La Canopée de la façon suivante :

Tarifs pour les particuliers

	Week-end	Journée (en semaine)
Naisey-les-Granges	300 €	100 €
Communes de la CCPHD	650 €	200 €
Extérieur	800 €	300 €
<i>Option Borne électrique</i>	<i>100 €</i>	<i>30 €</i>
<i>Option régie mobile</i>	<i>50 €</i>	<i>50 €</i>

Tarifs pour les obsèques

Défunt	Tarif
Naisey-les-Granges	50 €
Extérieur	100 €
<i>Option Borne électrique</i>	<i>30 €</i>

Tarifs pour les associations

	Week-end	Nouvel an	Journée (en semaine)
Naisey-les-Granges (intérêt collectif)	3 gratuits au-delà 100 € (appréciation du maire)	50 €	Gratuit
Communes de la CCPHD	500 €		150 €
Extérieur	650 €		
<i>Option Borne électrique</i>	<i>100 €</i>	<i>30 €</i>	<i>30 €</i>
<i>Option régie mobile</i>	<i>50 €</i>	<i>50 €</i>	<i>50 €</i>

Caution : 4 000 € pour toutes les locations

Extérieur : 9 communes

Champlive, Côtebrune, Dammartin-les-Templiers, Glamondans, La Chevillotte, L'Hôpital-du-Grosbois, Mamirolle, Nancray, Osse.

Le paiement de la location se fait à la réservation, uniquement par chèque au nom du locataire.

Toute sous-location est interdite.

La borne électrique n'est pas en accès libre.